

Le 7 octobre 2014

**ASSEMBLÉE D'UNITÉ DES CHARGÉES, CHARGÉS DE COURS
DU DÉPARTEMENT DE MUSIQUE**

Le vendredi 7 novembre 2014

À 12 h 15 autour d'un goûter léger *

Au lieu social du Syndicat Salle A-R542

Bonjour à toutes,
Bonjour à tous,

Le temps est venu de tenir l'assemblée d'unité statutaire. Cette réunion nous permettra, d'abord, de souhaiter une cordiale bienvenue aux nouvelles personnes chargées de cours qui se sont jointes au SCCUQ, mais aussi de discuter de la conjoncture économique et de ses conséquences sur le milieu universitaire. Nous aborderons, également, les problématiques liées à la vie départementale grâce aux rapports présentés par vos représentantes et représentants à l'assemblée départementale, au comité de programme, etc... Enfin, vous aurez l'occasion d'élire, pour l'année à venir, les collègues qui vous représenteront aux conseils syndicaux, assemblées départementales, etc.

Rappelons que les personnes siégeant aux différents comités sont directement rémunérées par le budget de la représentation.

Nous vous demandons de confirmer votre présence par retour de courriel au plus tard le 4 novembre car nous devons connaître le nombre exact de convives.

Au plaisir de nous retrouver!

Syndicalement vôtre,

Isabelle Baez, Comité mobilisation-intégration
pour Odile Gruet, déléguée syndicale

*Veuillez nous signaler toute diète spéciale lors de vos réservations.

.../voir au verso

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Mot d'accueil
3. Projets d'intégration
 - Suivi des dossiers par le Comité de liaison local
 - Demande de prolongation
4. Rapport (verbal ou écrit) des représentantes, des représentants
5. Élections :
 - a) délégation au Conseil syndical (7) ¹
 - b) représentation à l'Assemblée départementale (1) ²
 - c) représentation à l'Unité de programme de premier cycle :
 - Musique (1) ²
 - d) représentation au Comité de liaison local (CLL) (3) ³
6. Divers

N.B.: - Tous les mandats pour les postes à combler sont d'une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

- Les personnes intéressées à siéger à l'une ou l'autre des instances et qui ne peuvent assister à la réunion sont priées de faire parvenir une procuration à Odile Gruet ou à Isabelle Baez au SCCUQ (A-R540).

¹ accorde du pointage

² accorde du pointage et une rémunération

³ est rémunérée